



---

## Nouvelle station d'épuration à Lischert

---

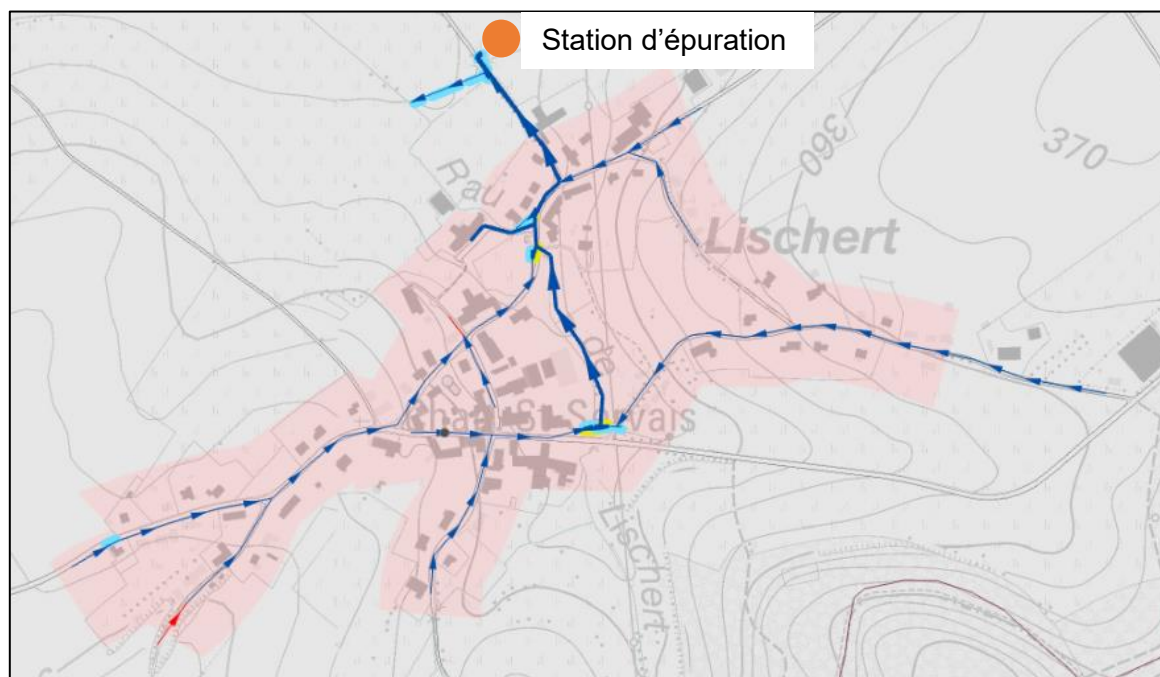
### Information aux riverains

Mesdames, Messieurs,

**Bonne nouvelle ! Les eaux usées du village de Lischert n'aboutissent plus directement dans le ruisseau mais elles sont traitées dans une nouvelle station d'épuration. L'environnement de notre belle vallée en est gagnant.**

Une belle avancée dans l'épuration des eaux usées de notre Commune ! Cette station, d'une capacité de 350 EH (équivalent-habitant) vient s'ajouter aux stations d'épuration d'Attert et de Thiaumont déjà en fonctionnement qui assurent l'épuration de 46 % de la population communale.

Les chantiers des stations d'épuration de Tontelange et de Nobressart débuteront, quant à eux, en 2023.



*Schéma d'assainissement de l'agglomération de Lischert*

Concernant les chantiers de **construction des stations d'épuration de Metzert et Nothomb, ils sont toujours en cours**. Malheureusement, ces chantiers ont pris du retard en raison du contexte actuel, à savoir la prolongation des délais de livraison de certaines pièces électromécaniques. **Nous mettons tout en œuvre pour que ces chantiers aboutissent le plus rapidement possible.**



## Nouvelle station d'épuration à Lischert

### Information aux riverains

Pour que ces stations soient 100% efficace et que notre environnement se porte mieux, il est impératif que les eaux usées des habitations arrivent à la station. Nous profitons donc de cette occasion pour vous rappeler quelles sont vos obligations pour que le dispositif de l'épuration des eaux soit complet :

- **raccorder votre habitation à l'égout** (si ce n'est pas encore fait). C'est une imposition du Code de l'Eau. Ce raccordement à l'égout doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Collège communal ;
- **déconnecter votre fosse septique**. La station d'épuration est conçue pour traiter toutes les eaux usées du village. Votre fosse septique est donc devenue inutile. En la mettant hors service, vous éviterez des frais de vidange !
- **évacuer vos eaux claires (eaux pluviales et eaux de drainage) ailleurs qu'à l'égout**. Trouvez une alternative : ruisseau, fossé, infiltration, ... En cas de fortes pluies, ces eaux claires surchargent les égouts, ce qui engendre des risques d'inondation. De plus, la dilution des eaux usées est nuisible pour le fonctionnement de la station d'épuration.

### Une station d'épuration ne digère pas tout !

Les lingettes, huiles, graisses de friteuse, solvants, restes de peinture ou d'hydrocarbures, ... nuisent au bon fonctionnement de la station d'épuration. Les lingettes, par exemple, bloquent les pompes qui alimentent les stations.

Au final, les eaux sont moins bien épurées et peuvent encore contenir ces polluants lors du rejet à la rivière !

Votre recyparc est équipé pour recevoir ces déchets. De cette manière, vous êtes certain que vos produits seront correctement traités, dans les filières appropriées et dans le plus grand respect de l'environnement !

Si vous êtes curieux de savoir que faire et ne pas faire avec vos eaux usées, consultez « Le petit livre des toilettes » !



>>> [www.idelux.be](http://www.idelux.be), **Eau, Préserver l'eau**

#### Pour en savoir plus ?

À propos de vos obligations : notre site [www.idelux.be](http://www.idelux.be), Eau, Quel est mon régime d'assainissement et quelles sont mes obligations ?

Un conseiller en environnement IDELUX Eau est également à votre disposition au 063 23 18 93

À propos de la présence d'un égout dans votre rue et des modalités pratiques de raccordement : contactez l'Administration communale de Attert.